

Une masse d'air chargée en particules provenant des feux de forêt de Gironde traverse le département provoquant l'augmentation des concentrations de particules fines sans dépasser le seuil d'alerte, mais ayant franchi le seuil d'information.

Recommandations

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers

Professionnels

Collectivités



Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins.



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre.



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C).



Interdiction de brûler vos déchets verts.



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais.



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants.



En voiture, adoptez une conduite souple.



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques.



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage.



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes.



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes.